

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06/04/2023 A 20H15

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel (20h45), Maire adjoints, COLOT Benoît, PILLARD Claudie (21h55), MOYAT Alain, Conseillers municipaux délégués, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude.
Absents excusés :	BOUILLIER Isabelle qui donne procuration à GRENARD Eliane, DESMARIS Bénédicte qui donne procuration à VERNEREY Samuel, PILLARD Claudie qui donne procuration jusqu'à son arrivée (21h55) à ARBEZ-CARME Elisabeth, VUILLERMOZ Sarah.
Absent :	REGAD Bernard

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 31 mars 2023, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 5 avril 2023 en session ordinaire à la salle des fêtes 3, rue du Crétet, en séance publique, sous la présidence de M. Raphaël PERRIN, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A la sollicitation d'un secrétaire de séance, Mme Elisabeth ARBEZ-CARME se porte candidate. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16/03/2023

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2023. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Puis il présente l'ordre du jour :

- Etat annuel des indemnités perçues par les élus
- Budget principal : approbation du compte de gestion 2022, approbation du compte administratif 2022, affectation des résultats, vote des taux 2023, subventions 2023, Association Service Rural : participation annuelle, vote du budget primitif 2023.
- Budget annexe Maison de l'Enfance : approbation du compte de gestion 2022, approbation du compte administratif 2022, affectation des résultats, vote du budget primitif 2023.
- Budget annexe Lotissement : approbation du compte de gestion 2022, approbation du compte administratif 2022, affectation des résultats 2022, vote du budget primitif 2023.
- Amortissement subventions d'équipement
- SIDEC : sécurisation fils nus bas du village
- Travaux voirie cœur village : choix de l'entreprise
- Le Replan : Evacuation pierres
- Renouvellement baux de chasse
- Mise en vente bâtiment
- Courriers divers
- Questions diverses

III. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Conformément à l'article 93 de la loi "Engagement et Proximité" du 27/12/2019 et à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente à l'assemblée l'état des indemnités en brut versées en 2022 au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués et précise qu'aucun remboursement de frais ni avantages en nature n'ont été alloués.

Nom Prénom	Fonction	Durée	Indemnités de fonction en brut	Remboursement de frais	Avantages en nature
PERRIN Raphaël	Maire	du 01/01 au 31/12/2022	17 224,38 €	0,00	0,00
GRECARD Eliane	1ère Adjointe	du 01/01 au 31/12/2022	3 556,92 €	0,00	0,00
ARBEZ CARME Elisabeth	2ème Adjointe	du 01/01 au 31/12/2022	3 556,92 €	0,00	0,00
VERNEREY Samuel	3ème Adjoint	du 01/01 au 31/12/2022	3 556,92 €	0,00	0,00
PILLARD Claudie	Conseillère déléguée	du 01/01 au 31/12/2022	2 136,96 €	0,00	0,00
COLOT Benoît	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2022	2 136,96 €	0,00	0,00
MOYAT Alain	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2022	2 136,93 €	0,00	0,00
TOTAL			34 305,99	0,00	0,00

Le Conseil Municipal en prend acte.

IV. BUDGET PRINCIPAL

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Délibération n° 2023/018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la présentation et la justification des comptes du comptable du trésor à la collectivité et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion du comptable 2022 étant conforme au compte administratif 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération n° 2023/019

Suite à la présentation synthétique PowerPoint des comptes 2022 du budget principal, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à Mme Marie-Claude PEDROLETTI, doyenne de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes totales en fonctionnement, exercice et report s'élèvent à 1 168 743.02 € pour un montant de dépenses de 752 704.42 € ; le résultat net de fonctionnement est de 416 038.60 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 248 196.62 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, **l'excédent net à reporter en 2023 est de 167 841.98 €.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		255 725.10				255 725.10
Opérations de l'exercice	752 704.42	913 017.92	579 737.10	301 247.61	1 332 441.52	1 214 265.53
TOTAUX	752 704.42	1 168 743.02	579 737.10	301 247.61	1 332 441.52	1 469 990.63
Résultats de clôture		416 038.60	248 196.62		248 196.62	416 038.60
RESULTATS DEFINITIFS		416 038.60	248 196.62			167 841.98

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Délibération n° 2023/020

Seul, le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat excédentaire de 416 038.60 € au 31/12/2022 comme suit :

- En apurant prioritairement le déficit d'investissement au compte 1068 : 248 196.62 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement au compte 002 R : 167 841.98 €

D) VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2023

Délibération n° 2023/021

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

M. le Maire rappelle la réforme du gouvernement qui supprime définitivement la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les foyers fiscaux à compter du 1^{er} janvier 2023, mais qui la maintient applicable aux résidences secondaires, aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, aux logements vacants depuis plus de deux ans.

Sur proposition de la commission, compte tenu de l'inflation le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, décide d'augmenter de 5 % le produit fiscal communal et adopte les taux suivants :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe d'Habitation	7.82 % (depuis 2019)	8.60 %
Taxe sur le Foncier Bâti (parts départementale + communale)	35,60 %	36.42 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	28.74 %	29.40 %

Le produit attendu s'élève à 544 406.27 €.

E) SUBVENTIONS 2023

Délibération n° 2023/022

M. le Maire soumet à l'assemblée l'examen des subventions pouvant être accordées aux différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les subventions suivantes qui s'élèvent à 9 651.00 € incluant une provision de 600.00€ :

SUBVENTIONS 2023	BP 2023
Amicale Sapeurs-Pompiers Les Combes	991.00
Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)	150.00
Association Part Age- Le Mont Bayard	100.00
Association Valentin Haüy (AVH)	100.00
Banque Alimentaire	100.00
Caisse des Ecoles Septmoncel-USEP	620.00
Comité des fêtes Septmoncel	3 500.00
Chorale Chœur des Forêts Monts	100.00
Donneurs de sang de St Claude	100.00
Ecole des Sorbiers (SIVOS Bellecombe-Les Molunes-Les Moussières)	510.00
FOLJ- Côté Cour	1 280.00
Ligue contre le cancer	100.00
PEP 39	100.00
RASED des Avignonnetts	150.00

Restos du Cœur	300.00
Sapeurs-Pompiers Humanitaires	300.00
Sclérose en plaques	100.00
Sida solidarité 39	100.00
SPA Morez	250.00
UNAFAM (troubles psychiques)	100.00
Provisions	600.00
Total	9 651.00 €

F) ASSOCIATION SERVICE RURAL - PARTICIPATION ANNUELLE

Délibération n° 2023/023

M. le Maire rappelle que le service de déneigement du secteur du Manon est assuré pour partie par l'Association "Service Rural des Hautes Combes" et comme proposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, reconduit la participation annuelle de 660 €.

G) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Délibération n° 2023/024

M. le Maire réalise une présentation détaillée du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 994 251,98 €
- En section d'investissements pour un montant de 3 074 317,10 €

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2023
CHAPITRES	DEPENSES	994 251,98 €
11	Charges à caractère général	321 900,00
12	Charges de personnel	220 670,00
14	Atténuation de produits	15 000,00
65	Autres charges gestion courante	180 581,00
66	Charges financières	11 800,00
67	Charges exceptionnelles	300,00
68	Dotations créances douteuses	750,00
23	Virement à la section d'investissement	218 088,23
42	Opérations d'ordre entre sections	25 162,75
CHAPITRES	RECETTES	994 251,98 €
13	Remboursement sur charges sécurité sociale	14 500,00
70	Produits des services	104 800,00
73	Impôts et taxes	374 300,00
74	Dotations et participations	219 900,00
75	Autres produits gestion courante	112 610,00
77	Produits exceptionnels	300,00
002	Résultat reporté	167 841,98

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2023
Dépenses		311 849,37 €
1641D	1641-D Emprunt et dettes	58 552,75
16878	16- Autres organismes et particuliers	3 600,00
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
001	001 Résultat déficitaire investissement reporté	248 196,62

Recettes		311 849,37 €
10222	10222 FCTVA	22 000,00
10226	10226 Taxe d'Aménagement	15 000,00
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	248 196,62
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
2804172	2804172 (040) EPL Bâtiments installations CIS des Combes	12 489,58
28041482	28041482 (040) Cne Bâtiments installations CIS Lamoura/Moussières	3 574,28
28041411	28041411 (040) Biens mobiliers véhicule MDE	1 952,89
2804182	2804182 (040) Bâtiments et installations Réseaux Champs de l'Eglise	7 136,00

BÂTIMENT GÎTE LA VIE NEUVE P109		BP 2023
Dépenses		900 000,00 €
2313	Immos en cours de construction	900 000,00
Recettes		900 000,00 €
16	Emprunt	450 000,00
1321	Etat	450 000,00

BÂTIMENTS DIVERS P111		BP 2023
Dépenses		87 000,00 €
21321	Immeuble de rapport Gendarmerie	10 000,00
21312	Bâtiment scolaire	17 000,00
21318	Travaux bâtiment Ateliers Communaux	60 000,00
Recettes		87 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	13 400,00
1311	Caisse d'Allocations Familiales	13 600,00
16	Emprunt	60 000,00

VOIRIE P200		BP 2023
Dépenses		147 000,00 €
2152	Goudronnage + parking	147 000,00

Recettes		147 000,00 €
16	Emprunt	42 250,00
1321	Etat	36 750,00
27634	Remboursement Lotissement	68 000,00

AMENAGEMENT BELVEDERES P207		BP 2023
------------------------------------	--	----------------

Dépenses		7 500,00 €
2128	Autre agencement et aménagement de terrain	7 500,00
Recettes		7 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 500,00

AMENAGEMENT LE REPLAN P208		BP 2023
Dépenses		10 000,00 €
2031	Etude impact	10 000,00
Recettes		10 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00

REHABILITATION MAIRIE P 110		BP 2023
Dépenses		1 200 000,00 €
2313	Immos corporelles en cours	1 200 000,00

Recettes		1 200 000,00 €
1321	Etat	339 187,03
1328	Effilogis	360 000,00
024	Vente	140 000,00
16	Emprunt	360 812,97

RESEAU DE CHALEUR		BP 2023
Dépenses		50 000,00 €
2031	Etude	50 000,00

Recettes		50 000,00 €
1321	Etat	12 500,00
1328	Effilogis	27 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00

ECLAIRAGE PUBLIC P 202		BP 2023
Dépenses		31 700,00 €
2041582	Sécurisation fils nus Bas du village Réseaux Eclairage Public	19 700,00
21534	Effacement Route de Genève Champs de l'Eglise	12 000,00

Recettes		31 700,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	31 700,00

ACHATS TERRAINS P500		BP 2023
Dépenses		18 560,00 €
2111	Achat terrains	8 000,00
2111	Frais acte	1 500,00
2117	Bois et Forêts	9 060,00
Recettes		18 560,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	9 500,00
2117	Bois et Forêts	9 060,00

AUTRES INVESTISSEMENTS P 300		BP 2023
Dépenses		310 707,73 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	36 690,00
2128	Autres aménagements de terrains : Aires de jeux & Terrain de foot	22 645,00
215752	Installation de voirie	1 000,00
215738	Matériel roulant	179 400,00
215731	Autre matériel et outillage de voirie : saleuse + solde outils Avant	57 000,00
21848	Autre matériel de bureau et mobilier : stores crèche	8 220,00
2188	Autres immobilisations corporelles : tronçonneuse	5 752,73

Recettes		310 707,73 €
021	Virement de la section de fonctionnement	135 988,23
024	Vente	145 000,00
1321	Etat	7 640,00
1311	CAF	6 576,00
	Fondation du Patrimoine	15 503,50

TOTAL DEPENSES	3 074 317,10 €
TOTAL RECETTES	3 074 317,10 €

V. BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Délibération n° 2023/025

Le compte de gestion du comptable 2022 étant conforme au compte administratif 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion dressé par le Receveur concernant le budget annexe Maison de l'Enfance pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération n° 2023/026

A la suite de la présentation synthétique PowerPoint des comptes 2022 du budget annexe Maison de l'Enfance, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à Mme Marie-Claude PEDROLETTI, doyenne de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes totales en fonctionnement, report et exercice, s'élèvent à 586 607,67 € pour un montant de dépenses de 532 438,58 €. Le résultat net de fonctionnement est de 54 169,09 €.

La section investissement présente un solde déficitaire de 7 032,77 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, **l'excédent net à reporter en 2023 est de 47 136,32 €.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		81 676.28	2 690.25		2 690.25	81 676.28
Opérations de l'exercice	532 438.58	504 931.39	36 243.14	31 900.62	568 681.72	536 832.01
TOTAUX	532 438.58	586 607.67	38 933.39	31 900.62	571 371.97	618 508.29

Résultats de clôture		54 169.09	7 032.77		7 032.77	54 169.09
RESULTATS DEFINITIFS		54 169.09	7 032.77			47 136.32

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Délibération n° 2023/027

Seul, le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 54 169,09 € au 31/12/2022 comme suit :

- En apurant prioritairement le déficit d'investissement au compte 1068 : 7 032,77 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement au compte 002 R : 47 136,32 €

D) VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Délibération n° 2023/028

M. le Maire dresse une présentation détaillée du budget annexe "Maison de l'Enfance" 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de : 689 636,32 €
- En section d'investissement pour un montant de : 10 482,77 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2023
CHAPITRES	DEPENSES	689 636,32 €
11	Charges à caractère général	182 000,00
12	Charges de personnel	505 976,32
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Autres charges financières	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	650,00

		689 636,32 €
CHAPITRES	RECETTES	
70	Produits des services	246 500,00 €
74	Dotations et participations	396 000,00 €
002	Résultat reporté	47 136,32 €

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2023
Dépenses		7 032,77 €
001001	Résultat investissement reporté	7 032,77

Recettes		10 482,77 €
10222	FCTVA	3 450,00
10681068	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 032,77

INVESTISSEMENTS		BP 2023
Dépenses		3 450,00 €
21848	Mobilier	1 000,00
2188	Autres immobilisations incorporelles	2 450,00

Recettes	0,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL DEPENSES	10 482,77 €
TOTAL RECETTES	10 482,77 €

VI. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Délibération n° 2023/029

Le compte de gestion du comptable 2022 étant conforme au compte administratif 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion dressé par le receveur concernant le budget annexe lotissement "Le Gitalet" pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération n° 2023/030

M. le Maire réalise une présentation synthétique PowerPoint des comptes 2022 du budget annexe Lotissement "Le Gitalet" qui est une comptabilité de stock.

Puis, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à Mme Marie-Claude PEDROLETTI, doyenne de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes totales en fonctionnement (exercice + report) s'élèvent à 406 752,48 € pour un montant de dépenses de 362 401,00 €. Le résultat net de fonctionnement est de 44 351,48 €.

La section investissement présentant un solde excédentaire de 112 638,50 €, l'excédent total net à reporter en 2023 est de 156 989,98 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		52 141.75		71 131.55		123 273.30
Opérations de l'exercice	362 401.00	354 610.73	294 999.16	336 506.11	657 400.16	691 116.84
TOTAUX	362 401.00	406 752.48	294 999.16	407 637.66	657 400.16	814 390.14
Résultats exercice	7 790.27			41 506.95		
RESULTATS DEFINITIFS		44 351.48		112 638.50		156 989.98

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Délibération n° 2023/031

Considérant qu'il n'y a pas de déficit à absorber, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat excédentaire de 156 989,98 € au 31/12/2022 comme suit :

- En reportant l'excédent de fonctionnement au compte 002 R : 44 351,48 €
- Le solde d'exécution d'investissement est reporté au compte 001 RI : 112 638,50 €.

D) VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 "LOTISSEMENT LE GITALET"

Délibération n° 2023/032

M. le Maire propose une présentation détaillée du budget primitif 2023 du budget annexe "Lotissement Le Gitalet".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 256 435,51 €
- En section d'investissements pour un montant de 242 282,93 €

BP 2023**SECTION FONCTIONNEMENT**

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		256 435,51 €
FONCTIONNEMENT - DEPENSES Opérations Réelles		125 131,08
011	011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	123 461,08 €
6045	Achats étude	10 000,00
605	Travaux voirie- Achat matériaux, équipement et travaux	113 461,08
66	66- CHARGES FINANCIERES	1 660,00 €
66111	Intérêts emprunts et dettes	1 660,00
65	65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €
65888	Autres charges de gestion courante	10,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	129 644,43 €
71355	Variation stock terrains aménagés	129 644,43
043	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 660,00 €
608	Frais terrains en cours d'aménagement	1 660,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES		256 435,51 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES Opérations Réelles		81 961,10 €
70	Produits des services	81 961,10
7015	Vente de terrains aménagés	81 961,10
042	Opérations d'ordre	128 462,93
71355	Variation de stock produit des terrains	128 462,93
043	Opération d'ordre entre section	1 660,00
796	Transfert de charges financières	1 660,00
	002-RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	44 351,48

SECTION INVESTISSEMENT**BP 2023**

INVESTISSEMENT - DEPENSES		242 282,93 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	128 462,93 €
3555	Terrains aménagés	128 462,93
16	TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles	113 820,00 €

1641	Emprunts	45 820,00
16876	Autres dettes - Autres EPL	68 000,00
INVESTISSEMENT - RECETTES		242 282,93 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	112 638,50
040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	129 644,43 €
3555	Terrains aménagés	129 644,43

VII. AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Délibération n° 2023/033

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'obligation aux communes de moins de 3500 habitants de procéder aux amortissements des subventions d'équipement versées aux bénéficiaires de droit privé ou public, tout en spécifiant que la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé et 15 ans pour une personne de droit public.

Avec l'objectif d'une réactualisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'une durée d'amortissement :

- de 10 ans pour les subventions d'équipement CIS Les Combes et postes avancés Lamoura/Les Moussières (conformément à la délibération 2020/062 du 27/07/2020)
- de 5 ans pour les subventions d'équipement,
- de 5 ans pour les immobilisations incorporelles, les frais d'étude et les frais d'insertion non suivis de réalisation ainsi que les frais de recherche et développement.

VIII. SIDEC : SECURISATION FILS NUS BAS DU VILLAGE

Délibération n° 2023/034

M. le Maire rappelle le projet présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 13/10/2022 concernant la proposition du Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) d'intervention sur le réseau de distribution d'électricité pour réaliser l'opération SECUR-Sécurisation fils nus : Secteur Bas du Village Tranche 1.

De même, dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît désormais nécessaire de modifier les installations d'éclairage public.

Enfin, il convient également de saisir l'opportunité d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité pour la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes, notamment celles d'Orange, avec la réalisation des infrastructures correspondantes.

Suite à la présentation du plan de financement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le programme défini de travaux ainsi que les conditions de participations financières proposées ci-après:

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	81 611.53	ENEDIS 27 638.60 TVA récupérable 12 515.03	41 457.90	-	-
ECLAIRAGE PUBLIC	15 504.61	-	3 672.52	11 832.09	9 470.00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	11 563.97	TVA récupérable 1 773.32	1 958.13	7 832.52	6 270.00
Montant total	108 680.11	-	47 088.55	19 664.61	15 740.00

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention au SIDEC et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX. TRAVAUX VOIRIE CŒUR VILLAGE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Délibération n° 2023/035

M. le Maire rappelle que suite aux travaux de réhabilitation des friches industrielles en cœur village, il est nécessaire que la collectivité reprenne la voirie et les réseaux.

Sur présentation des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir la proposition la mieux-disante de l'Entreprise BONNEFOY TP pour un montant de 72 410,80 € HT, soit 86 892,96 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

X. LE REPLAN : EVACUATION PIERRES

Délibération n° 2023/036

M. le Maire rappelle que des pierres sont stockées à l'arrière du terrain de football qui présentent des risques pour l'activité sportive.

Or, l'entreprise BODET qui réalise des murs en pierres sèches au sein de la commune, a manifesté son intérêt pour ces pierres.

Dans le cadre de l'étude des mesures compensatoires pour les travaux du Replan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, considère que les murs en pierres sèches concourent au maintien et au développement de la biodiversité et, par conséquent, autorise l'entreprise BODET à enlever et stocker l'ensemble des matériaux.

XI. RENOUELEMENT BAUX DE CHASSE

Délibération n° 2023/037

M. le Maire rappelle que l'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) est constituée des Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA) de Lajoux, Lamoura, Les Molunes et Septmoncel.

Les baux de chasse signés respectivement le 01/01/1999 avec l'ACCA des Molunes et le 01/09/1981 avec l'ACCA de Septmoncel ont été renouvelés par tacite reconduction tous les 6 ans, sans modification de tarif.

Sur proposition de M. le Maire et afin d'être en cohérence avec les communes de Lajoux et Lamoura, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de renouveler les baux pour une durée de 6 ans qui seront reconduits tacitement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties,
- d'établir un droit de chasse annuel de 240 € pour chaque ACCA avec réactualisation tous les 2 ans,
- de mandater M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

XII. MISE EN VENTE BÂTIMENT



Délibération n° 2023/038

M. le Maire rappelle que l'acquisition de la propriété REGARD sise 11, Rue de l'Eglise a été réalisée en 2016 dans le cadre des travaux d'aménagement du Lotissement « Les Emeraudes » au Gitalet.

Entre-temps, des subdivisions parcellaires ont été effectuées pour reconfigurer la propriété. L'assemblée délibérante ayant émis le souhait de céder ce bien, le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de la mise en vente du bâtiment et de la parcelle attenante, d'une surface de 891 m² au prix de 140 000 €.

Il mandate M. le Maire ou Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, adjointe, pour signer tout document relatif à ce dossier.

Séance levée à 23 h 00 Affiché le 06 juin 2023	La secrétaire de séance, Elisabeth ARBEZ-CARME	Le Maire,   Raphaël PERRIN
---	---	---